Image

Objet : Appel à candidature pour des mobilités internationales de professeurs des écoles s/c de l’Inspecteur de l’Education Nationale de circonscription – 2022-2023

Dans le cadre du programme Erasmus+, l’académie d’Orléans-Tours a construit un dispositif s’adressant à :

* toutes les écoles engagées dans un dispositif EMILE (Enseignement d’une Matière par l’Intégration d’une Langue Etrangère),
* toutes les écoles qui souhaitent s’engager dans un dispositif EMILE,
* tous les enseignants souhaitant s’inscrire à la certification académique et/ou complémentaire (secteur enseignement en langue étrangère d’une discipline non linguistique (DNL))
* tous les enseignants désireux d’intégrer une école EMILE,
* tous les enseignants désireux de progresser en anglais.

Ce dispositif permet aux professeurs de bénéficier d’un séjour dans un pays européen, afin d’approfondir leur culture linguistique, leurs compétences pédagogiques et didactiques en langue vivante étrangère.

*Structure du dispositif*

Ce programme comprend plusieurs axes à appréhender en fonction du projet de formation du professeur des écoles :

* un axe linguistique (amélioration des compétences en anglais)
* un axe didactique et pédagogique,
* un axe sur l’enseignement en CLIL (Content and Language Integrated Learning) autour de la ou des disciplines à enseigner en anglais,
* un axe d’observations et d’échanges de pratique sur l’enseignement de la LVE et/ou de l’enseignement EMILE (CLIL) en partenariat avec un enseignant étranger (jobshadowing).

*Objectifs du séjour*

Les professeurs des écoles pourront mettre à profit leur séjour pour :

* Développer des compétences linguistiques afin d’améliorer la fluidité en anglais, notamment dans le cadre d'une DNL (discipline non linguistique).
* Enrichir les connaissances lexicales notamment dans le champ du vocabulaire utilisé au quotidien dans la classe.
* Approfondir les connaissances en didactique des langues (EMILE, TPR, …).
* Actualiser les connaissances culturelles pour une meilleure intégration de celles-ci dans les séances de langue.
* Etablir des contacts professionnels afin de mettre en place des échanges scolaires et entre enseignants.
* Acquérir ou renforcer leur confiance dans l’utilisation d’une autre langue pour communiquer.
* Acquérir des aptitudes à utiliser le numérique à des fins de formation individuelle et pour pouvoir échanger avec des établissements internationaux.
* S’investir ensemble sur des projets communs.

*Durée et dates du séjour*

Le séjour à l’étranger dure une à deux semaines (consécutives ou non).

Les dates seront positionnées sur le calendrier des vacances scolaires 2022-2023 (du 22 octobre au 6 novembre 2022, du 17 décembre 2022 au 2 janvier 2023, du 11 au 26 février 2023, du 15 avril au 1ier mai 2023, à partir du 8 juillet 2023).

Vous avez la possibilité de partir individuellement ou collectivement.

*Financement*

Le séjour est financé selon les critères établis par Erasmus tels que définis dans le guide du programme Erasmus+,

https://pia.ac- orleanstours.fr/fileadmin/user\_upload/protege/international\_mobilite/Tableau\_de\_financement\_Erasmus.pdf

La subvention a vocation à couvrir l’ensemble des frais générés par le séjour (déplacement, logement et cours).

*Accompagnement*

Plusieurs organismes vous accompagnent dans votre projet de formation :

* la DAREIC (Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération) qui saura répondre à vos questions sur la mobilité.
* le GIP (Groupe d’Intérêt Public) organisme qui fera le lien financier entre l’agence Erasmus + et vous-même.
* School Gateway Education, couplée à E-twinning qui fusionnent sous le nom de European School Education, propose des cours et des formations pour les personnels de l’éducation en relation et partenariat avec l’agence Erasmus +.
* E-twinning vous permet de trouver un partenaire étranger pour un échange de pratique (jobshadowing).
* Nicolas Maillet, CPD LV qui saura vous accompagner et vous guider dans vos démarches.

*Calendrier*

|  |  |
| --- | --- |
| Durant toute l’année scolaire | Dépôt des candidatures : à Nicolas Maillet, CPDLV qui transmettra à l’IEN concerné |
| A partir d’octobre | Séjour à l’étranger, ce délai prend en compte la gestion administrative pour verser les fonds. |
| Dans les 2 mois qui suivent le retour | Questionnaire Erasmus+ Echanges avec les inspecteurs sur les modalités de diffusion du retour d’expérience. |

PJ : Fiche individuelle de candidature